

## INFORMATION AUX PORTEURS

---

### **13/07/2022 – MISE A JOUR DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE DU FCP CPR DISRUPTION**

**Part P : FR0010258756**

**Part I : FR0011554237**

Les porteurs de parts de l'OPC **CPR DISRUPTION** géré par la société de gestion CPR Asset Management sont informés de la modification suivante qui entrera en vigueur le **13/07/2022** :

#### **Rectification de la date de clôture comptable:**

Dans le cadre de la mutation de votre OPC en CPR DISRUPTION en date du 31/03/2022 la date de clôture de l'exercice comptable a été modifié : la date de clôture est passée de juin à octobre. Ainsi, le prospectus fait mention d'une durée d'exercice exceptionnelle de 16 mois :

*« L'exercice comptable ayant débuté le lendemain de la dernière valeur liquidative publiée du mois de juin 2021 aura une durée exceptionnelle de 16 mois et se terminera le jour de la dernière valeur liquidative publiée du mois d'octobre 2022. »*

Cependant, la réglementation indique que seul le 1er exercice comptable peut durer plus de 12 mois (18 mois maximum). L'information figurant dans le prospectus en date du 31/03/2022 est donc erronée puisque que ce n'est pas le 1<sup>er</sup> exercice de votre OPC.

Afin de régulariser ce point nous modifions le prospectus pour une clôture à juin.

Veuillez noter que l'exercice comptable de votre OPC CPR DISRUPTION (1) a bien fait l'objet d'une clôture sur la dernière valeur liquidative du mois de juin (30 juin 2022) et (2) ne fait donc pas l'objet d'une durée exceptionnelle de 16 mois.

\*\*\*\*\*

Cette modification n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

De plus, cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers.

Les autres caractéristiques de vos OPC demeurent inchangées.

La documentation réglementaire modifiée de votre OPC (Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur –DICI-, Prospectus et Règlement) est disponible sur le site internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction